

3

**Renouvellement
PARENT
D'ENFANT MALADE**

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie
*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de
leur traduction en français
par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

Autorisation provisoire de séjour en cours de validité à renouveler

Justificatif d'état civil et de nationalité :

- * Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou à défaut attestation consulaire avec photo, carte d'identité ou carte consulaire
- * Copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour) comportant les mentions les plus récentes
- * Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- * Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 6 mois
- * si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- * si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité (CNI) ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant datée de moins de 6 mois) si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus plus à jour d'adresse

2 photographies d'identité récentes du parent demandeur

(format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – Pas de copie

2 photographies d'identité récentes de l'enfant malade

(format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – Pas de copie

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie

(si le demandeur est ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)

Justificatifs permettant d'apprécier la durée de la résidence habituelle en France avec l'enfant malade

Visa, récépissé de demande de titre de séjour, récépissé de demande d'asile, documents émanant d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire...), documents émanant d'une institution privée (relevés bancaires présentant des mouvements), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches, ...)

Pièce d'état civil établissant le lien de filiation de l'enfant avec le ou les demandeurs parents de l'étranger mineur (**extrait d'acte de naissance de l'enfant**) ou jugement ayant conféré à son titulaire l'exercice de l'autorité parentale sur ce mineur

Justificatif de prise en charge de l'enfant (entretien et éducation) : résidence habituelle et commune du ou des demandeurs avec l'enfant ; acquittement par le demandeur de tous frais relatifs à l'enfant : frais d'aliments, de scolarité, de soins, etc ...

**Il est conseillé de déposer la demande de renouvellement
trois mois avant l'expiration du titre de séjour à renouveler.**

Sur présentation d'un dossier complet, un formulaire médical vous sera remis. Ce formulaire avec photographie numérisée de l'enfant comprend une notice d'information, un formulaire autorisant le médecin de l'OFII à solliciter des informations auprès du médecin qui suit habituellement votre enfant, un modèle type de certificat médical qui sera renseigné par le médecin qui suit habituellement votre enfant ou un médecin praticien hospitalier.